

CONVENTION TYPE

Liste des items obligatoires de la convention-type de stage étudiant en entreprise, qui seront repris par décret.

La convention est signée par les trois parties et fait référence à la charte des stages.
Le stagiaire est sous statut étudiant.

I - LES PARTIES

1. Nom et adresse de l'établissement d'enseignement supérieur, et son représentant
2. Nom et adresse de l'entreprise, son représentant, et adresse et désignation du service de déroulement du stage
3. Nom et adresse de l'étudiant(e), et intitulé de son cursus

II - LE PROJET PEDAGOGIQUE ET LE CONTENU DU STAGE

1. Le projet pédagogique, les objectifs et finalités attendus du stage
2. Contenu du stage, activités confiées au stagiaire

III - MODALITES DU STAGE

1. Déroulement (dont l'organisation du temps)
2. Cas particuliers (travail de nuit, lors des dimanches ou des jours fériés)
3. Durée et dates de stage (en fonction des dispositions législatives et des dispositions réglementaires applicables au cursus suivi, des objectifs du stage, et de la logique des enseignements)
4. Accueil et encadrement, noms et fonctions des responsables du stage :
 - au sein de l'établissement d'enseignement supérieur ;
 - au sein de l'entreprise.
5. Gratification et avantages (en fonction des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, des conventions de branches ou des accords professionnels étendus)
6. Protection sociale, responsabilité civile
7. Discipline, confidentialité (règlement intérieur de l'entreprise et ses règles de confidentialité)
8. Absence
9. Interruption, rupture

IV - EVALUATION DU STAGE